

Lucie un
r eux en
ans aucun
ffurant le
ne étant
is chargés
Couronne
qu'ils ont
favorables
on voit
e la font
droits de
int-Vin-
enquête,
urs, font
ions mê-
eux pour
cautions,
ize jours
te pièce,
ier ?
emblance
, que les
ates très-
ancienne
es.
ont faites
elles il ya

de longs intervalles, mais elles sont reçues par différens Commissaires ; & le Colonel Steede qui les a nommés, a fait lui-même fonction de Commissaire le 30 juin pour entendre M. Codrington.

On est d'autant plus fondé à maintenir que la partie de l'enquête qu'on ne montre point est favorable à la France ; qu'il est clair, par ce que l'on en voit, qu'elle étoit très-étendue ; & cependant on ne met au jour que deux dépositions faites à différens jours en juin, cinq en quatre jours différens de juillet, aucune depuis le vingt juillet jusqu'au cinq septembre, c'est-à-dire, pendant quarante-cinq jours, qui font près des deux tiers de ce qu'on nous a donné à connoître de la durée de l'enquête.

D'après ces réflexions on se flatte qu'on conviendra que ce n'est pas éluder les difficultés que de se prêter à l'examen des pièces qu'on produit sous une forme si peu recevable. On va cependant parcourir les dépositions les unes après les autres dans l'ordre qu'elles ont été données : cet examen est d'autant plus nécessaire, que sur beaucoup d'articles où nous avons demandé des preuves, on nous a renvoyé à cette enquête comme devant satisfaire à tout.

Mais avant d'entrer dans le détail des dépositions, on croit nécessaire de dire

ART. IX.
Examen de l'enquête faite aux Barbades en 1688, pour justifier des droits de l'Angleterre sur les Antilles.